



Déclaration liminaire des 7 OS du CREFOP commission SPRO du 18 avril 2023

Au nom de toutes les organisations syndicales membres du CREFOP, nous vous faisons part de nos inquiétudes au regard de la place qui nous semble dévolue dans la conception, la conduite et l'évaluation de la politique régionale sur l'Emploi, la Formation, et l'Orientation Professionnel.

Pour la bonne information de tous, la CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU et UNSA ont émis un avis défavorable et commenté sur le CPRDFOP 2022-2027 et donc sur les axes retenus pour le Service Public Régional de l'Orientation.

Nous avons demandé explicitement, dès juin 2022, et par un courrier du 4 juillet 2022 que le CPRDFOP 2022 2027 soit revu et complété avant de nous prononcer explicitement sur le projet.

Il n'en a rien été.

Aucune de nos remarques ou aucun de nos compléments sur le CPRDFOP, transmis le 15 janvier 2023, n'ont été prises en compte, de même que celles du CESER dans son auto-saisine sur l'Orientation en 2019.

Il nous semble dommageable, pour répondre aux besoins de la population francilienne, de ne pas s'appuyer sur l'expertise et les propositions des représentants des organisations syndicales que nous sommes.

De manière plus large, pour nous, le CREFOP ne serait plus l'instance d'évaluation et de coordination du CPRDFOP, si nos avis sont ignorés et le rôle du bureau devient très restreint.

Cette conception de l'élaboration de la politique régionale sur l'EFOP, réduit à néant le quadripartisme.

Nous voulons, aujourd'hui, vous faire partager nos analyses et nos propositions sur le champ de l'Orientation.

Le CPDRFOP propose "un cadre pour mieux répondre aux défis de la formation et de l'orientation professionnelles des franciliens.

Parmi les défis à relever celui de rendre effectif le service public régional de l'orientation.

Nous vous rappelons que la loi "Sur choisir son Avenir professionnel" de 2018 donne aux régions une responsabilité sur l'information à l'orientation des élèves et des étudiants concernant les métiers, les formations de portée régionales, la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Mais elle laisse à l'Éducation nationale les prérogatives d'accompagner et de conseiller les publics scolaires et universitaires.

Par ailleurs la loi de 2014 n'ayant pas été abrogée, il est donc impératif de différencier les actions préconisées pour les actifs et pour un public scolaire.

Ce qui n'est plus le cas dans le CPDRFOP.

De plus l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation, créé le 1^{er} janvier 2023 ne peut pas être le pivot de la gouvernance dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie.



La création de l'Agence a été décidée sans aucune concertation au sein du CREFOP IDF et sans son avis.

Les diverses contributions que nos organisations ont fait parvenir n'ont pas été aussi entendues.

Il est important de rappeler que l'avis du CREFOP est obligatoire pour une convention entre l'Etat et la Région sur le SPRO.

De plus la région a mis fin dramatiquement le 23 décembre 2022 à l'existence de Défi Métiers et aux licenciements de ses 41 salariés.

"Faire de l'agence un guichet unique" pour informer le public tout au long de la vie (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés), animer les différents réseaux académiques et économiques et déployer des solutions concrètes de placement au bénéfice de Franciliens de plus de 12 ans" nous pose plusieurs problèmes :

- Quel bénéfice supplémentaire une agence située en un point unique en Ile de France pourrait-elle apporter à tous les franciliens en termes d'accessibilité et de réponses adaptées ?
- Comment la région pourrait-elle se positionner, seule, en tant qu'animatrice des réseaux, académiques, CEP, Consulaires sans le CREFOP ?
- Quelle est la nature de ces placements qui seraient proposés aux enfants de moins de 12 ans ?

Cet objectif d'un guichet unique n'est pas viable car il requiert des compétences spécifiques que les services, dont dépendent les personnels, ne pourront pas fournir étant donné les problèmes de recrutement majeurs qu'ils rencontrent et l'investissement prioritaire sur le travail de proximité.

De plus, toutes les tentatives faites dans ce sens dans d'autres services, se sont soldées par une dégradation des services rendus aux usagers.

Le CESER préconise comme action prioritaire, de développer des services publics de proximité.

Et ils existent pour le public scolaire et les jeunes jusqu'à 25 ans. Ceux sont les CIO et les Missions locales.

La question centrale est bien celle de services de proximité qui ne travaillent pas nécessairement dans les mêmes lieux mais en étroite collaboration pour examiner les situations des jeunes, en particulier celles et ceux qui sont en situation de décrochage.

C'est au plus près du terrain qu'il faut élaborer des réponses adaptées avec tous les acteurs.

C'est ce que font les personnels des CIO et des Missions locales en particulier dans le cadre des PSAD. C'est aussi le cas des services SCUIO-IP des universités.

L'enjeu est de renforcer leurs moyens et d'inscrire leurs actions sur un temps long au service des élèves et des jeunes et de leurs projets.

[Le rôle d'information de la Région.](#)

La Région doit s'attacher à remplir sa principale mission.

- Elaborer de publications régionales relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves, des étudiants et des apprentis
- Diffuser de la documentation sous toutes ces formes, numérique et aussi papier.



Or depuis 3 ans les brochures Onisep ne sont plus réalisées qu'en version numérique malgré nos alertes sur les inégalités entre les familles dans ce domaine.

C'est une régression considérable dans l'accès à l'information pour tous les publics.

Sur le web, Le site Oriane de la région continue de présenter d'importants problèmes d'architecture et de qualité. La création d'un portail qui se veut exhaustif sur tous les champs, avec la vocation de remplacer les portails existants est complexe et difficile à réaliser

"Oriane.info" pourrait être un portail d'entrée comme peut l'être "l'Emploi Store", et proposer le renvoi ensuite sur les sites dédiés et spécialisés, gratuits, à caractère non commercial et reconnus.

Le choix de la région de faire appel de manière très large à des organismes privés (start up du numérique en particulier) comporte des risques déontologiques concernant la qualification des prestataires, l'absence de conflits d'intérêts et la récupération des données personnelles des jeunes mineurs.

Le CESER dans son Avis sur le CPRDFOP a mis l'accent sur l'importance du contrôle de la qualité de l'information et de sa gratuité notamment sur les ~~des~~ différentes plateformes.

Pour rappel, Une charte sur l'Orientation a été élaborée par tous par cette instance.

La Région n'y fait ni référence et ni usage dans aucune des publications.

S'agissant des jeunes actifs

La mise en œuvre de la Garantie Jeune (des ML) a créé un déséquilibre pour l'orientation et la prescription vers les dispositifs avenir jeunes de la Région et des difficultés certaines pour les organismes de formation : places vacantes pour les parcours PEE (parcours d'entrée dans l'Emploi des jeunes) ou les E2C (écoles de la 2ème Chance) et des revalorisations tardives en 2021 de la rémunération des stagiaires.

Cette situation s'accroît avec le Contrat Engagement Jeune qui fait disparaître la Garantie JEUNE, le CEJ relevant des Missions locales mais aussi de Pôle Emploi et du Secteur associatif.

Chaque dispositif nécessite une étude d'impact partagé au sein du CREFOP, ce qui n'a jamais été réalisée afin de mener les actions correctives nécessaires.

Il est aussi imposé aux conseillers de prescrire un certain type d'action au détriment de leur rôle de Conseil en évolution professionnelle.

Selon nous, il faut mieux prendre en compte le Service Public de Formation professionnelle avec les réseaux existants en territoires : AFPA, GRETA, CNAM, CRP dans le financement des parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes actifs

Le CPRDFOP aurait dû engager la Région, l'Etat et les Opérateurs de compétence, pour que ce public, fragile et spécifique dans un véritable plan prévisionnel concerté et négocié dans le CREFOP, suivant une logique intégrée de parcours de formation et d'accès à un Emploi qualifié avec les réseaux franciliens.

En ce qui concerne les salariés

Le Conseil en Evolution Professionnelle est devenu un droit reconnu et gratuit pour tous.

Mais quelle coordination avec les opérateur CEP, au sein du SPRO ?

L'absence de concertation au sein du CREFOP, l'absence de réunion de la commission SPRO



depuis 2 ans, la non reprise des travaux effectués depuis 8 ans sur ce thème, n'a pas permis de s'appuyer sur notre expertise collective.

Pour nos organisation, l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation n'a pas à se substituer à eux et encore moins réalisés les missions qui leurs sont dévolues aux opérateurs CEP.

Sur l'orientation des actif, nous reprenons à notre compte l'avis CESER qui relève que le caractère uniquement "adéquationniste" et court-termiste des modalités de gestion des métiers en tension proposées dans le CPRDFOP 2022-2027.

Elle ne répond pas à la réalité des besoins de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de nos bassins d'emploi en ne prenant pas en compte les travaux sur "Les métiers en 2030".

L'abondement du CPF ou des projets de transition professionnelle, par la Région et les collectivités locale, des actifs qui souhaitent se former à des métiers / qualifications dans ces filières stratégiques est un levier important qui aurait dû être identifié comme tel dans le CPRDFOP par la région et l'Etat.

Pour nous, Le CPDRFOP sur sa partie "Orientation" ne respecte pas les termes de la loi de 2014 sur la répartition des compétences État / Région dans le domaine scolaire, et ceux de la loi de 2018 sur :

- Les missions d'animation et de coordination du CREFOP,
- Les prérogatives dévolus aux Opérateurs CEP sur une information et un accompagnement gratuit pour tous les actifs,
- A la Commission Paritaire Interprofessionnel Régional, AT-Pro Ile de France,
- Et aux Opérateurs de compétence, outils des organisations professionnelles et syndicales pour la promotion de métiers.

Pour conclure :

Il est plus que nécessaire que la commission "diagnostic, étude, suivi et évaluation" du CREFOP soit effectivement opérationnelle pour accompagner l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur les EDEC réalisés et futur, les OPQM et les OREF dont celui de l'Ile de France.

La commission SPRO depuis sa création a su organiser des débats constructifs pour déboucher sur des propositions concrètes et partagées. Nous demandons à la Présidence du CREFOP et à celle de la commission SPRO que cela puisse en être de nouveau ainsi dans un travail quadripartite.

Nous voulions travailler ces questions en amont, au sein du CREFOP, et de sa commission SPRO.

ceci aurait pu éviter un avis négatif de l'ensemble de nos organisations sur les orientations 2022-2027.

Paris le 18 avril 2023